

Dim. 28 juin 2026

St Avold

ENGAGEZ-VOUS ET VALORISEZ VOTRE IMAGE !

Avec cette course unique en Moselle, l'association NABORFUN vous propose une solution de visibilité adaptée au rayonnement de votre entreprise.

Vous associerez ainsi votre nom et votre image à un évènement majeur sur notre territoire.

Tous les bénéfices du NaborRaid 2026 seront reversés aux mondes associatifs et caritatifs de la région.

	BRONZE	ARGENT	OR	DIAMANT
Présence logo sur le site NaborRaid	★	★	★	★
Banderole*	★	★	★	★
1 billet course		★		
3 billets course			★	
6 billets course				★
Publication réseaux sociaux**			★	★
Reportage vidéo société***				★
Emplacement village ou obstacle			★	★
Mur d'image sponsors arrivée			★	★
Budget TTC	500 €	1000 €	2500 €	5000 €
JE CHOISIS CE PACK	☐	☐	☐	☐

* Banderole fournit par le sponsor

** 1 publication / mois sur les réseaux

*** Sur le site Naborraid 1 fois / mois (15 secondes max)

CONTRAT DE SPONSORING COURSE À OBSTACLES NABORRAID 2026

Société ou Collectivité :

Adresse : Ville :

Nom et prénom du signataire : Fonction :

L'association NABORFUN s'engage à honorer le présent contrat en assurant les prestations publicitaires citées ci-dessus en fonction du "PACK PARTENAIRE" choisi par le présent sponsor. Le partenaire sponsor s'engage à verser la somme citée ci-dessus en fonction du "PACK PARTENAIRE" choisi. Le règlement s'effectue à la commande, par chèque libellé à l'ordre de l'association NABORFUN, accompagné de ce présent contrat daté et signé. Le tout est à expédier à l'adresse suivante : NABORFUN - 48 Passage des Poilus - 57500 SAINT-AVOLD. Une facture sera retournée dès réception du paiement par chèque et le CERFA en fonction de l'option choisie. Contact Engagement Partenaire / Sponsoring : Sandor : 06 24 03 24 52, Thierry : 06 03 16 23 15 et Patrice : 06 07 87 88 82.

Fait à le Signature et cachet de l'établissement suivis de la mention "Bon pour accord"

A retourner avant le 30 avril 2026 - Engagement définitif sans remboursement possible.

*Banderole à fournir par vos soins

**CERFA (Formulaire no11580*03) de don aux associations - Reçu fiscal qui permet au donateur de bénéficier d'une réduction fiscale équivalente à 66% de la somme versée, dans la limite de 20% du revenu imposable